

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 333

présenté par  
Mme Hai

-----

**ARTICLE 7**

I. – À l’alinéa 12, substituer au mot :

« de »,

les mots :

« d’au moins ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« à »,

les mots :

« et au plus de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.